



Délibérations Bibliothèque municipale

Délibérations N° 11-9018, N°12-8420, N°13-8412, N°14-8414, N°15-6917

Candidature au renouvellement de la bibliothèque numérique de référence (BNR 2)



3 axes

1. Réseau et modernisation des outils informatiques de la bibliothèque municipale

- Automatisation des transactions de prêt et de retour
- Remplacement du système informatique de gestion de la bibliothèque
- Extension de la numothèque à la métropole et développement des contenus en ligne
- Rénovation des espaces informatiques publics dans une perspective d'inclusion numérique

2. Patrimoine

- Amélioration de l'accès des usagers au patrimoine grenoblois numérisé sur internet : migration de PaGella en lien avec la bibliothèque nationale de France pour un meilleur référencement
- Poursuite des campagnes de numérisation menées dans le cadre de la BNR1
- Médiation des collections patrimoniales notamment dans le cadre du réaménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine

3. Formation

Candidature au renouvellement de la bibliothèque numérique de référence (BNR 2) - Budget



Dépenses : 1,3 M€

Dépenses de fonctionnement sur 4 ans : 140 000€

Dépenses d'investissement sur 4 ans : 1 160 000€

Recettes : 410 000€

Recettes de fonctionnement sur 4 ans : 40 000€

Recettes d'investissement sur 4 ans : 370 000€

**□ Total des dépenses nettes pour la Ville sur 4 ans :
890 000€**

Un soutien de l'Etat et du Département renouvelé pour 3 ans - Convention d'objectifs avec le Département



- Nouvelle convention d'objectifs affirmant les engagements réciproques du Département et de la Ville
- Les objectifs :
 - Garantir la conservation et la restauration du patrimoine
 - Une meilleure connaissance et valorisation des richesses patrimoniales et culturelles grenobloises
 - Accompagner la création et l'émergence d'équipes artistiques
 - Soutenir les pratiques artistiques et culturelles
- Des axes de coopération pour tous les équipements culturels municipaux - BMC

Renouvellement de la convention de mise à disposition de quatre conservateurs d'Etat



5 axes conjuguant objectifs des politiques culturelles locales et priorités de l'État

1. Plan national pour les bibliothèques

- « Ouvrir mieux, ouvrir plus » - Harmonisation, lisibilité, extension des horaires d'ouverture avec soutien de l'Etat
- Des axes prioritaires : développement de l'éducation artistique et culturelle ; médiation numérique et éducation aux médias et à l'information ; développement de la lecture auprès de publics empêchés...

2. Intercommunalité : Projet d'extension de la numothèque à l'échelle métropolitaine

3. Patrimoine

- Signalement des manuscrits et des imprimés anciens (catalogage...)
- Coordination d'actions régionales
- Numérisation et diffusion numérique du patrimoine

4. Numérique : Pilotage du dispositif Bibliothèque numérique de

Investissement de la ville de Grenoble sur la conservation et la valorisation du patrimoine



- Convention de **partenariat 2019-2021 avec l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture (ex ARALD)** relative au portail internet commun *Lectura Plus*

- Adoption de la **charte de conservation dans les bibliothèques**

Conditions de conservation des documents, plan d'urgence, catalogage, numérisation, reconditionnement des documents fragiles (ex. estampes, plaques de verre), restauration et reliure, inventaire des collections mené de façon régulière, valorisation (exposition, service pédagogique, journées européennes du patrimoine...)...

- **Travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine :**

Livraison premier trimestre 2020

Budget prévisionnel : 1,2M€

Réaménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'études et du patrimoine

